

Le Comité note, cependant, que la somme de 12 milliards de dollars reste, en termes réels, largement inférieure au montant convenu lors de la Sixième reconstitution il y a six ans et ne permettra pas à l'IDA de satisfaire à toutes les demandes du Tiers monde. La Banque mondiale a estimé qu'il va lui manquer la somme de 1,5 milliard de dollars par an pour répondre aux besoins en capitaux des pays de l'Afrique subsaharienne entre 1986 et 1990. De plus, les États-Unis ont encore un arriéré pour la Septième reconstitution, et l'on n'est pas encore certain que le Congrès américain approuve les engagements pris par le gouvernement au titre de la Huitième reconstitution.

À la suite des difficultés survenues lors des dernières reconstitutions des ressources de l'IDA on a été en outre contraint de créer des fonds spéciaux ou de faire des appels de fonds pour réunir des ressources supplémentaires. Or, ces différentes initiatives minent le principe de la responsabilité internationale et entravent la levée de fonds supplémentaires par les institutions financières internationales.

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada donne à son administrateur l'instruction d'oeuvrer avec d'autres représentants pour chercher à obtenir l'augmentation générale du capital la plus élevée possible, qui soit acceptable tant pour la Banque mondiale que pour l'IDA. Le Canada devrait aussi s'efforcer de contrer les arguments avancés par les États-Unis, ou par tout autre État, dans le but de limiter la hausse des contributions d'autres pays afin de préserver leur pourcentage d'actions avec droit de vote.**

Les décisions relatives à l'ampleur de la reconstitution des ressources des institutions financières internationales devraient être prises par voie d'accord international. Le Comité a été navré d'apprendre à quel point l'entêtement des États-Unis à vouloir préserver son droit de veto dans les institutions financières internationales a gêné la collecte de nouveaux capitaux, à un moment où les institutions financières internationales en ont désespérément besoin. **Lors de la création de ces institutions financières internationales, les États-Unis occupaient dans le monde une position financière prédominante et ils ont reçu à ce titre le droit de s'opposer à l'une ou l'autre décision de ces organismes. Depuis cette époque, d'autres pays ont, eux aussi, acquis une certaine puissance économique. Il est dans l'intérêt de tous que ces pays puissent librement accroître leurs contributions. Les efforts déployés par les États-Unis pour perpétuer leur statut spécial empêchent d'autres États d'assumer plus de responsabilités.**

## **Le rôle de la Société financière internationale**

À l'heure actuelle, les pays du Tiers monde ont un urgent besoin de capital qui ne crée pas de dettes afin de stimuler leurs économies. La **Société financière internationale (SFI)**, deuxième filiale de la Banque mondiale, s'emploie à mobiliser les capitaux intérieurs et étrangers pour les principaux pays en développement à revenu intermédiaire en vue de favoriser les investissements. Son objectif est en fait de susciter la nécessaire croissance économique en stimulant les entreprises productives. La SFI investit d'abord dans des entreprises privées, mais place également de l'argent dans des entreprises mixtes. Une bonne part des capitaux qu'elle achemine en direction des pays en développement prend encore la forme de prêts, mais un pourcentage croissant de cet argent est de l'investissement